



SNUDI F.O. Manche

56 rue de la Bucaille
50 100 Cherbourg-Octeville
Bureau : 02 33 53 03 72 (mardi)
Portable : 07 82 97 25 81 (tlj)

[Bulletin d'adhésion 2018](#)
snudifo50@gmail.com

Retrouvez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Site Internet](#)

<http://snudifo50.hautefort.com>

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles

de l'enseignement public Force Ouvrière de la Manche

Promotion à la Hors-classe

Rappelons que la campagne 2018 d'avancement à la hors classe est définie par la note de service n° 2018-025 du 19-2-2018. Ce nouveau fonctionnement est déterminé par décret du 5 mai 2017 publié en application du **protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération)** qui instaure la promotion au mérite et l'arbitraire à tous les niveaux, en particulier pour les passages à la Hors classe et à la classe exceptionnelle.

Rappelons les votes au CTM :

Pour : FSU, UNSA et CFDT

Contre : FO, la CGT et FGAF.

Quelles sont les conditions requises pour les promotions 2018 ?

Sont éligibles, tous les professeurs des écoles, en activité, en détachement ou mis à disposition, qui comptent, au 31 août 2018, au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale, c'est-à-dire tous les PE qui ont atteint le 9^{ème} échelon **au plus tard le 31 août 2016**.

Attention : les collègues au 9^{ème} échelon évalués cette année dans le cadre du 3^{ème} rendez-vous de carrière PPCR ne sont pas éligibles aux promotions 2018. Ils seront promouvables l'an prochain, pour les promotions 2019.

Comment seront départagés les collègues ?

À l'image de la classe exceptionnelle, le barème de la hors classe prend en compte deux critères :

- L'appréciation de la " valeur professionnelle " de l'enseignant attribuée par l'IA-DASEN :

Appréciation	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider
Points de barème	120 points	100 points	80 points	60 points

Pour établir cette appréciation, la DASEN s'appuiera sur la note attribuée au 31 août 2016 et sur l'avis formulé par l'IEN.

- La durée dans la plage d'appel : de 0 à 120 points selon l'ancienneté.

Échelon + ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018	9 ^e	9 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	10 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e	11 ^e
	+ 2	+ 3	+ 0	+ 1	+ 2	+ 3	+ 0	+ 1	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et +
Points de barème	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Le SNUDI F.O. continue de dénoncer le caractère subjectif et totalement arbitraire de cette appréciation. Une preuve de plus que PPCR, c'est le fait du prince !

Quel calendrier ?

Aucun calendrier précis concernant le déroulement des opérations n'a encore été transmis par le ministère. Les CAPD dédiées aux promotions à la hors classe doivent cependant avoir lieu dans chaque département avant le 31 mai 2018 (note de service n° 2018-025 du 19-2-2018 alinéa 5.2).

Quelles modalités ?

Les collègues promouvables seront informés par message électronique, via l'application I-Prof (thème du courrier : " Carrière "), 7 jours avant l'ouverture de la campagne. Les personnels éligibles seront alors invités à compléter leur CV dans l'application I-Prof. **La réglementation précise qu'il n'est pas**

nécessaire de candidater mais recommande vivement de renseigner son CV sur I-Prof pour " améliorer les chances de promotion " !!

Ensuite, les IEN devront saisir un avis. Contrairement à la classe exceptionnelle, les IEN n'ont que 3 possibilités : *Très satisfaisant – Satisfaisant – À consolider*

Enfin, l'IA-DASEN renseignera son appréciation.

La note de service n° 2018-025 du 19-2-2018 spécifie : " l'appréciation qui sera portée cette année [...] sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne ". **En clair, si cette année, l'IA-DASEN estime qu'un enseignant est " à consolider ", conséquence de sa note et/ou de l'avis que lui a porté l'IEN, il restera " à consolider " toute sa carrière, quoi qu'il se passe !**

Par ailleurs, les représentants du ministre ont confirmé que les appréciations relevaient d'une « prérogative exclusive de l'administration » et « qu'elles n'étaient pas susceptibles de recours ».

**Aucun recours possible en cas de mauvaise appréciation !
Certains collègues se verront donc interdire l'accès à
la hors classe durant plusieurs années
voire durant le reste de leur carrière en fonction de
l'appréciation
que l'IA-DASEN leur aura attribuée !**

Combien y aura-t-il de promus ?

Le taux de passage à la hors classe retenu pour les promotions 2018, serait de 14%, contre 5,5% auparavant.

Le SNUDI F.O. rappelle qu'avant PPCR, tous les PE de la classe normale du 7^{ème} au 11^{ème} échelon constituaient le vivier des promouvables. Cette année, ne sont promouvables à la hors classe que les PE de la classe normale qui ont atteint au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon (et ceux des 10^{ème} et 11^{ème}). En raison de cette réduction de l' « assiette », le nombre de promouvables pourrait être divisé par 3.

L'augmentation du taux de passage de 5,5% à 14% pourrait ne pas couvrir la différence : il pourrait y avoir une baisse de la proportion de promus dans notre département !

Dans certains départements, le calcul a été fait : selon les cas 10% voire 12% de promus en moins !

Le SNUDI F.O. Manche s'adresse à l'administration pour obtenir des réponses précises sur cette campagne de promotion à la HC et les conséquences pour les personnels.

Contrairement à ce qu'ont affirmé les syndicats ayant ratifié PPCR (la CFDT, l'UNSA et la FSU), ce protocole ne garantit donc aucunement le déroulement de la carrière sur deux grades (classe normale et hors classe). Les PE, avec un taux de passage inférieur aux autres corps d'enseignement, restent toujours les grands sacrifiés de la hors classe !

Pour toute question, contactez le syndicat !

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles

de l'enseignement public Force Ouvrière de la Manche



SNUDI F.O. Manche

56 rue de la Bucaille
50 100 Cherbourg-Octeville
Bureau : 02 33 53 03 72 (mardi)
Portable : 07 82 97 25 81 (tlj)

[Bulletin d'adhésion 2018](#)
snudifo50@gmail.com

Retrouvez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Site Internet](#)

<http://snudifo50.hautetfort.com>